

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2066

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 6

Après l’alinéa 26, insérer l’alinéa suivant :

« IV *bis*. – L’article L. 741-1 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° Les mots : « et L. 241-6-1 » et la référence : « L. 241-2-1 » sont supprimés ; »

« 2° Le 1° entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.